



Réf. Farde e-Assemblées : 2337512

N° OJ : 67

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

Objet : Budget Participatif.- Règlement.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 21 octobre 2019 la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 d'adopter l'organisation globale des Conseils de quartier;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du 2 décembre 2019 le règlement cadrant la mise en place des Conseils de quartier;

Vu que le Collège a adopté en sa séance du 20 février 2020 le règlement adapté des Conseils de quartiers;

Vu que le Conseil communal a adopté en sa séance du lundi 2 mars 2020 le règlement adapté des Conseils de quartier;

Considérant que l'article 3 du règlement des Conseils de Quartier explicite que l'une des missions de ces derniers porte sur la co-construction de « la Ville en proposant l'orientation d'investissements publics locaux au travers d'un budget participatif »;

Considérant que toute mise en place d'un Budget participatif nécessite un cadre via un règlement décrivant le déroulé général d'un tel dispositif;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRÊTE :

Article unique : Le texte du règlement qui encadre la mise en place d'un dispositif de Budget Participatif est adopté.

Annexes :

[Règlement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)